

• Rapport d'activité  
2009

Gérédis  
DEUX-SÈVRES





### 1.1. Une entreprise locale gestionnaire du service public de distribution d'électricité pour 304 communes des Deux-Sèvres

Filiale à 100% de SÉOLIS SIEDS Energies Services, la société GÉRÉDIS Deux-Sèvres a débuté ses activités en novembre 2008.

Dans le cadre de la séparation juridique des activités d'acheminement d'électricité et de fourniture, prévue par la loi du 7 décembre 2006, nous sommes chargés par le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (S.I.E.D.S.), collectivité locale propriétaire des réseaux, de la mission de service public de distribution de l'électricité. Cette mission d'exploitation, d'entretien et de développement des réseaux est réalisée pour le compte du S.I.E.D.S. dans le cadre d'un contrat de concession de service public.

Ainsi, dans la droite ligne de l'héritage de plus de 80 ans que nous a légué la « Régie du SIEDS », nos activités au service des Deux-Sévriens ont pour finalités la qualité d'alimentation en électricité et l'accès au réseau pour tous.

Au quotidien, il s'agit pour nos équipes :

- de gérer le contrat de concession « réseau de distribution d'électricité » avec l'autorité concédante,
  - de définir et mettre en œuvre les politiques d'investissement et de développement du réseau adaptées,
  - d'assurer de manière objective, transparente et non discriminatoire l'accès aux réseaux,
  - de fournir aux utilisateurs l'information nécessaire à l'accès aux réseaux (sous réserve des informations protégées par des dispositions législatives ou réglementaires),
  - d'assumer la responsabilité de l'exploitation et de la maintenance des réseaux dans le but d'en assurer la sécurité, la fiabilité et l'efficacité,
  - de procéder aux comptages et activités de comptages nécessaires aux utilisateurs raccordés au réseau.
- GÉRÉDIS Deux-Sèvres rend compte au régulateur, la

Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), ainsi qu'au S.I.E.D.S., l'autorité concédante, sur l'ensemble de ces activités, qu'elle assure de manière objective, transparente et non discriminatoire.

Comme le permet la loi du 9 août 2004 modifiée, les interventions sur le terrain, pilotées par le Gestionnaire de réseau, sont réalisées par un opérateur intégré à la maison mère SÉOLIS :

- exploitation et conduite des réseaux suivant les procédures définies par GÉRÉDIS Deux-Sèvres,
- réalisation du programme de maintenance des réseaux fixé par GÉRÉDIS Deux-Sèvres,
- maîtrise d'œuvre de réalisation des ouvrages décidés et planifiés par GÉRÉDIS Deux-Sèvres,
- supports administratifs (Gestion du personnel, services logistiques,...).

Pour remplir ses missions, GÉRÉDIS Deux-Sèvres passe également de nombreux marchés avec des entreprises locales ou nationales (marchés de constructions de réseaux, fourniture de matériels, relève des compteurs,...).

Cette organisation, tout en respectant la législation nationale en vigueur, est adaptée à notre contexte. Elle permet localement, la gestion économique et opérationnelle d'un service public de proximité desservant plus de 141 000 points de livraison répartis sur le département des Deux-Sèvres.







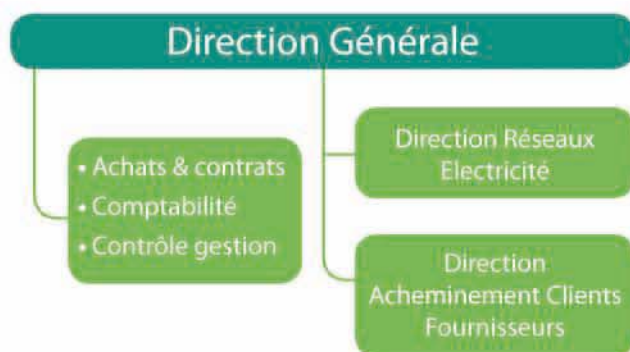
## 1.2. Une organisation au service de nos missions :

### 2009...une année d'adaptation réussie pour GÉRÉDIS Deux-Sèvres

L'entreprise occupe trois bâtiments à Niort Souché :

- bâtiment Ohm : Direction Générale,
- bâtiment Becquerel : Direction Acheminement-Clients-Fournisseurs,
- bâtiment Coulomb : Direction des Réseaux Electricité.

Au service de ses parties prenantes et pour répondre aux enjeux, la société compte un effectif de 33 salariés suivant le schéma d'organisation suivant :



### Les missions principales de la Direction Générale

- La mise en œuvre de la stratégie définie par le Directoire,
- l'adaptation de l'entreprise aux évolutions de son environnement externe,
- les relations avec l'autorité concédante dans le cadre du suivi du contrat de concession,
- le management général et opérationnel de la société,
- le pilotage de la démarche qualité,
- la communication interne et externe,
- le contrôle de gestion,
- les finances,
- la gestion RH,
- les achats,
- le pilotage des services administratifs supports.

### Les missions principales de la Direction Réseaux Electricité

- L'élaboration et la mise à jour du schéma directeur réseaux et postes sources ainsi que son déploiement,
- la définition des politiques qualité de l'alimentation électrique et le pilotage de leur mise en œuvre,
- la définition des programmes d'investissement et d'entretien du réseau,
- la gestion du plan de renouvellement des ouvrages et des provisions pour renouvellement afférentes,
- la définition des besoins en investissement et la gestion de la relation contractuelle avec l'opérateur pour la planification des travaux (pilotage des plans d'investissement),
- la définition des politiques d'exploitation-maintenance et la gestion de la relation contractuelle avec l'opérateur pour leur mise en œuvre (pilotage des plans de maintenance),
- le suivi et la gestion des indicateurs qualité demandés par la CRE et par l'autorité concédante,
- la définition des cahiers des charges techniques permettant la passation des contrats travaux et matériels réseau,
- l'établissement des déclarations FACE/FPE.

### Les missions principales de la Direction Acheminement Clients Fournisseurs

- La validation et la mise à disposition des données de comptage pour tous les segments de la clientèle,
- la contractualisation et le suivi des contrats (cf définition des contrats au paragraphe 2.6).



- la facturation de l'acheminement et des prestations,
- l'accueil et la relation avec les acteurs externes du gestionnaire de réseau : fournisseurs, RTE, ERDF, responsables d'équilibre (RE), producteurs,

- le traitement des demandes d'accès au réseau de distribution des clients ou fournisseurs,
- le suivi et l'étude des tarifications « acheminement » et de leurs évolutions,
- la gestion et la reconstitution des flux.

## 1.3. Nos enjeux

Dans un contexte externe en totale mutation, la pérennité de GÉRÉDIS Deux-Sèvres, en tant que responsable de la gestion du réseau électrique concédé par le S.I.E.D.S, dépendra de sa capacité à garantir le niveau de performance attendu des Parties Prenantes.

La performance globale dans la réalisation de nos missions de service public, continuera à faire notre légitimité dans l'avenir et représente donc notre unique finalité.

Cette finalité constitue à la fois une fierté et une responsabilité. Elle se décline dans toutes nos actions et nos orientations pour atteindre nos objectifs stratégiques :

- garantir la sécurité de nos ouvrages vis à vis des tiers,
- garantir la sécurité et la santé des agents de GÉRÉDIS Deux-Sèvres, par une politique de prévention, de développement des compétences et d'attention aux aspirations individuelles,
- mettre en œuvre une forte politique d'investissement, en particulier sur nos postes sources, pour sécuriser et garantir l'alimentation électrique des clients,
- maîtriser les délais d'interventions, en particulier pour les raccordements,
- assurer dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires l'accès au réseau des clients,
- dégager les ressources financières en adéquation avec nos objectifs,
- en tant que gestionnaire du réseau, fédérer les acteurs contribuant au service public de l'électricité des Deux-Sèvres, autour de la démarche d'amélioration continue,

- s'inscrire dans une démarche d'Entreprise locale, respectueuse du développement durable et des exigences réglementaires.

Ces objectifs stratégiques représentent une réponse pertinente aux enjeux majeurs que nous devons relever :

- contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique par l'accès au réseau des productions d'énergies renouvelables et par l'amélioration des performances énergétiques des ouvrages,
- sécuriser les infrastructures vis à vis de l'évolution des consommations, de la croissance de la production diffuse et des accidents de grande ampleur (capacité du réseau et des postes sources, sécurisation des lignes aux aléas climatiques...),
- adapter notre réseau d'aujourd'hui aux nouvelles technologies de demain pour rester en adéquation permanente avec les besoins des utilisateurs (réseaux intelligents et communicants),
- accompagner les territoires dans leurs projets de développement pour contribuer aux enjeux de société à travers nos activités de gestionnaire de réseau et le développement de nos ouvrages,
- contribuer à bâtir une politique sociale en cohérence avec nos valeurs et nos objectifs,
- poursuivre nos évolutions d'organisation pour s'adapter en continu aux nouvelles données de notre environnement réglementaire ainsi qu'aux mutations du marché de l'électricité.



## 1.4. Les valeurs de GÉRÉDIS Deux-Sèvres

GÉRÉDIS Deux-Sèvres achemine jour après jour aux consommateurs des Deux-Sèvres, l'électricité livrée par les producteurs nationaux ou locaux.

Acteur majeur du système électrique dans le département, pour relever les défis des évolutions du marché de l'électricité, nous nous inscrivons dans les valeurs de service public qui sont nos fondements depuis toujours :

- performance au service de l'intérêt général,
- volonté de contribuer au développement local,
- traitement équitable de nos territoires de desserte, des consommateurs qui y vivent ou des industriels qui s'y implantent,
- respect de l'environnement,
- proximité et disponibilité au service des utilisateurs du réseau.

Résolument tournées vers l'avenir et fortes de 80 ans d'histoire collective, nos équipes s'engagent d'ores et déjà en liaison avec l'ensemble des entités du S.I.E.D.S. et de notre maison mère SÉOLIS, dans une démarche de « développement durable » qui conduira l'entreprise à une certification « QSE » à l'horizon 2011.

Nos valeurs et engagements opérationnels sont déclinés dans nos modes de management et sont portés par les collaborateurs de GÉRÉDIS Deux-Sèvres. Ils contribuent à fédérer nos actions et sont des leviers majeurs de progrès :

- Responsabilité

La maîtrise de nos métiers et notre professionnalisme sont des enjeux majeurs pour GÉRÉDIS Deux-Sèvres. Nos

objectifs privilégient un développement économique durable des activités pour une finalité réaffirmée : servir l'intérêt général dans le cadre du service public local de distribution d'électricité. La sécurité des biens et des personnes est pour nous une priorité absolue.

- Esprit de progrès

L'Innovation, pour en permanence adapter le réseau aux besoins du territoire et de ses habitants est notre souci permanent. Notre programme d'investissement soutenu et la mise en œuvre des dernières évolutions techniques, permettent de fournir aux Deux-Sévriens une électricité de qualité en dépit de la grande ruralité du territoire desservi. Nos équipes visent les meilleures pratiques pour renforcer en permanence la qualité de la distribution d'électricité sur le territoire.

- Confiance

Transparence, objectivité, dialogue, écoute des parties prenantes, respect des autres, éthique, ... : notre volonté est de donner du sens à nos actions pour traduire dans nos actes quotidiens les valeurs portées par l'entreprise.

- Cohérence

Ancré dans le territoire, GÉRÉDIS Deux-Sèvres fait évoluer le réseau de distribution d'électricité pour répondre aux besoins des consommateurs. Nous accompagnons ainsi les différents acteurs du développement local et contribuons à leur projet en leur garantissant la mise à disposition d'une alimentation électrique adaptée à notre époque.





## 1.5. Une gouvernance au service de l'entreprise et de ses parties prenantes



Jacques **BROSSARD**  
Président du Comité  
de Surveillance Technique



Jean **REDIEN**  
Président  
du Directoire



Jean-Jacques **JOUANGUY**  
Directeur Général

GÉRÉDIS Deux-Sèvres est une société par actions simplifiée unipersonnelle dirigée par un Directoire.

Le Directoire composé de trois membres et présidé par Jean REDIEN, définit et conduit la stratégie de l'entreprise.

La gestion et le management opérationnels ainsi que les pouvoirs de représentation sont confiés à Jean-Jacques JOUANGUY, Directeur Général.

Un comité de surveillance technique de 9 membres est présidé par Jacques BROSSARD, Président du S.I.E.D.S. Ce comité, régulièrement informé sur la marche de la société, a un pouvoir de contrôle. Il donne, dans ce cadre, un avis sur certaines opérations et sur les rapports d'activité (gestion de la société, rapport sur le code de bonne conduite,...).

## 1.6. Fiche d'identité

|                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de création                 | Création le 8 avril 2008. Au 1er novembre 2008, reprise de l'activité de Gestionnaire du Réseau de Distribution de SÉOLIS                                                                                                                                        |
| Forme juridique                  | Société par Actions Simplifiée (SAS)                                                                                                                                                                                                                             |
| Capital Social                   | 24 000 000€                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Activités                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• gérer le réseau de distribution</li> <li>• assurer la responsabilité de l'exploitation, de la maintenance et du développement du réseau de distribution</li> <li>• assurer l'accès au réseau de distribution</li> </ul> |
| Forme de Gouvernance             | Directoire et Comité de Surveillance Technique                                                                                                                                                                                                                   |
| Comité de Surveillance Technique | Président : M. Jacques BROSSARD                                                                                                                                                                                                                                  |
| Directoire                       | Président : M. Jean REDIEN                                                                                                                                                                                                                                       |
| Directeur Général                | M. Jean Jacques JOUANGUY                                                                                                                                                                                                                                         |
| Siège Social                     | 18 rue Joule- BP 20021 – 79009 NIORT Cedex<br>Téléphone : 05.49.08.54.06 / Fax : 05.49.08.54.29                                                                                                                                                                  |
| Actionnariat                     | SAEML SÉOLIS : 100%                                                                                                                                                                                                                                              |
| Site Internet                    | <a href="http://www.geredis.fr">www.geredis.fr</a>                                                                                                                                                                                                               |

## 2.1. Une qualité de fourniture d'énergie de bon niveau

L'année 2009 a été moins clémente que 2008 pour l'exploitation de nos réseaux.

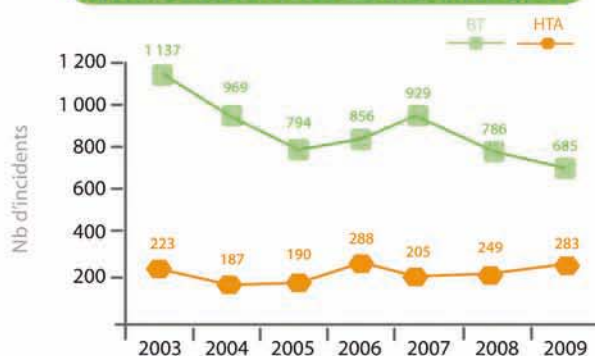
Les événements climatiques majeurs à signaler sont la neige et le givre de début janvier qui ont causé une dizaine d'incidents notables et surtout le fort coup de vent de février qui a privé d'électricité 38 000 clients au plus fort de la tempête (une quarantaine de départs HTA en avarie sur un total de 200). Par contre, très peu d'épisodes orageux ont été observés cette année en période d'été.

Les températures particulièrement froides en janvier ont entraîné des pointes de consommation et des contraintes sur le réseau.

La tempête subie en février, étant qualifiée d'événement de grande ampleur, n'est pas comptabilisée dans les critères ci-dessous mais a impacté fortement les clients (impact estimé sur le critère B d'environ 4h30). Une bonne gestion de cette crise et la mobilisation de l'ensemble des moyens à disposition du gestionnaire de réseau a permis de rétablir l'alimentation en électricité dans de très bons délais et de manière efficace. Il est de plus à remarquer que dans cette phase délicate de réparation et de remise sous tension, aucun accident n'a été à déplorer.

Globalement, le nombre d'incidents sur le réseau a diminué en 2009 (968 incidents contre 1 035 en 2008). Le nombre d'incidents HTA a augmenté, en raison notamment de défaillances de matériels et surtout des incidents causés par des tiers (accrochage des ouvrages lors de travaux,...). Le nombre d'incidents sur le réseau BTA a fortement diminué (- 38%).

### Incidents sur les réseaux HTA & BT



### CRITÈRES B



### CRITÈRES M



Le critère B incidents a été fortement impacté au mois de janvier par la période de givre assez longue mais est resté stable ensuite du fait surtout de l'absence d'orages estivaux habituellement perturbants pour nos réseaux.

Le critère B travaux est quant à lui bien maîtrisé grâce à la bonne gestion des temps de coupure, à l'emploi de moyens de réalimentation et aux interventions d'équipes travaillant sous tension.

A noter, le passage de la zone de Beauvoir de 15kV à 20kV qui a fortement impacté le critère B travaux (+ 4 mn).

Les critères M et B ont atteint respectivement des taux de 37 et 45 minutes.

Si le critère M a augmenté par rapport à 2008, le critère B est en amélioration (moins 5 mn). Ce chiffre reste dans la moyenne nationale et représente, compte tenu de la ruralité du territoire desservi, une bonne performance en terme de résultat, comparativement aux autres distributeurs. La cause principale de l'augmentation du critère M (+ 9 mn) sur incidents est la défaillance de matériels (boîtes de jonction souterraine) sur câbles trimétallisés.



## 2.2. Gérer et exploiter le réseau

Le réseau exploité sous la responsabilité de GÉRÉDIS Deux-Sèvres totalise à fin 2009 :

- 12 postes sources HTB/HTA,
- 7 530 km de réseau HTA dont 1 345 km en souterrain
- 8 444 postes HTA/BTA
- 5 254 km de réseau BTA dont 1 673 km en souterrain

Les postes sources sont alimentés et secourus par RTE qui nous garantit une continuité d'alimentation sur tous les postes. Le pourcentage de réseau HTA souterrain avoisine les 18% alors que le réseau BTA est souterrain à 32%. Les principaux points marquants de l'année 2009 pour l'exploitation de ces ouvrages sont déclinés ci-dessous.

En 2009, GÉRÉDIS Deux-Sèvres a consacré **3 150 k€** à l'entretien du réseau électrique.

Dans la continuité de la politique engagée en 2008, un effort important a été réalisé cette année en terme d'élagage à proximité des réseaux (900 k€). L'élagage est l'un des éléments essentiels concourant à l'amélioration de la qualité de fourniture d'électricité. Cette opération garantit la sécurité des personnes ainsi que la fiabilité de nos installations électriques. Cependant, la mise en œuvre de contraintes complémentaires, concernant l'élagage à proximité de lignes sous tension augmente les temps de coupure (dégradation du



critère B) et complique le travail des exploitants (mise hors tension des lignes nécessitant des interventions complémentaires en matière de consignation des réseaux). L'élimination des transformateurs pollués aux PCB (PolyChloroBiphényles) est une contrainte réglementaire imposée à tous les exploitants de réseau. Dans ce cadre, pour GÉRÉDIS Deux-Sèvres, sur l'année 2009, 3 328 prélèvements ont été effectués et 53 transformateurs contaminés à plus de 500 ppm ont été détruits. Des ressources importantes ont été affectées pour mener à bien cette activité dans les délais impartis. Afin de maîtriser l'impact de ces travaux spécifiques sur les utilisateurs du réseau, le traitement des transformateurs contaminés aux PCB fait l'objet d'un suivi à travers un indicateur « critère B PCB » spécifique. Pour l'année 2009, cet indicateur atteint 35 mn.

Des visites de lignes HTA portant sur environ 3 000 km de réseau ont été effectuées permettant d'anticiper des opérations de maintenance et d'entretien contribuant à fiabiliser la qualité de nos réseaux.



Le programme décennal d'amélioration des terres a été respecté. Les valeurs de résistance de terre à atteindre tiennent compte de la cible du schéma directeur des réseaux qui définit le régime de neutre des postes sources.

Enfin, de nombreuses opérations ciblées de maintenance et d'entretien sur les réseaux ont été réalisées par les équipes de l'opérateur, contribuant à garantir la fiabilité de nos ouvrages. Elles concernent principalement les lignes HTA et BT, les Organes de Manœuvre Télécommandés, l'entretien des postes HTA/BT et des cellules distribution.

### CHIFFRES CLÉS

- Critère B : 45 mn.
- Critère M : 37 mn.
- 3,2 M€ consacrés à l'entretien du réseau.
- 12 postes sources HTB/HTA,
- 7 530 km de réseau HTA dont 1 345 km en souterrain
- 8 444 postes HTA/BTA
- 5 254 km de réseau BTA dont 1 673 km en souterrain





## 2.3. Investir pour la continuité de fourniture et la sécurisation des réseaux

Le schéma directeur réseaux et postes sources a été actualisé en 2009.

Ce schéma identifie les contraintes réseaux susceptibles, à court et moyen terme, de dégrader la sécurité, la qualité et l'efficacité du réseau.

Il définit une vision cible à 10 ans des structures réseaux et postes nécessaires pour atteindre les objectifs qualité du contrat de concession et répondre aux exigences réglementaires.

Conformément à ce schéma directeur, les besoins d'investissements sur la période ont été identifiés et des programmes de travaux annuels ont été élaborés pour atteindre cette cible.

**Des orientations techniques majeures ont été identifiées :**

- l'élimination des appareils pollués aux PCB,
- l'évolution ou la création de postes sources,
- l'évolution du régime de neutre HTA des postes sources,
- l'adaptation des réseaux HTA au passage en neutre compensé des postes sources,
- la restructuration des réseaux HTA dans le cadre du programme postes sources,
- le changement de tension HTA 15/20 kV sur certaines zones,
- la sécurisation des réseaux.

La sécurisation des réseaux comprend la restructuration des départs HTA en zone boisée, le remplacement des câbles souterrains trimétallisés et la sécurisation des réseaux BTA en fils nus.

Le programme postes sources comprend notamment la création à l'horizon 2015 de 4 nouveaux postes sources pour renforcer et fiabiliser l'alimentation électrique du département.

En 2009, le montant total des investissements réalisés sur les réseaux et postes de GÉREDIS Deux-Sèvres s'élève à 37 223 k€.

Les travaux de structure représentent 19 898 k€, ceux sur les postes sources totalisent 4 236 k€, les travaux pour le compte de tiers atteignent 11 391 k€ et ceux concernant le PCB dépassent 1 698 k€. Plus de 25,5 millions ont été auto-financés par GÉREDIS Deux-Sèvres, dont 8,742 millions au titre du renouvellement des réseaux.

Au total, ce sont plus de 700 chantiers qui ont été réalisés en 2009. Les opérations les plus significatives sont les suivantes :

- le démarrage des travaux au poste source de Melle pour la mise en place d'un quatrième transformateur HTB/HTA et la création d'une demi-rame supplémentaire. Ces travaux électriques s'accompagnent de la création d'un nouveau bâtiment,
- l'équipement des réseaux HTA afin de prévoir le passage en neutre compensé des postes sources existants ou à construire identifiés dans le schéma directeur,
- la mise en service du troisième transformateur 36 MVA au poste source de Bressuire,
- la mise à niveau des protections des postes de répartition alimentés par le poste source de Melle,
- le changement de tension 15/20 KV sur la zone de Beauvoir sur Niort,
- la création de deux départs « structure de poste source » sur les communes de La Mothe, Pamproux et Champdeniers dans l'attente des travaux des postes sources de La Mothe et Champdeniers,
- le renouvellement et la restructuration importante sur les réseaux HTA des communes de La Chapelle St Etienne, Moncoutant et Breuil Bernard, liés à la mise en service programmée du poste 90 kV de Moncoutant,
- les raccordements de producteurs HTA sur les postes sources de Melle et Bressuire.

Les travaux réalisés sur les réseaux ont permis :

- la création de **199 km** de réseaux HTA dont 160 km en souterrain et 39 km en aérien,
- la dépose de **66 km** de réseau HTA aérien,
- la création de **96 km** de réseaux BTA dont 85 km en souterrain et 11 km en aérien,
- la dépose de **39 km** de réseau BTA,
- la mise en service de **186** nouveaux postes de distribution et la dépose de **103** postes anciens,
- le renouvellement de **98** transformateurs dans le cadre du changement de tension de 15 kV en 20 kV de la zone de Beauvoir sur Niort.







## 2.4. Raccorder les consommateurs

L'année 2009 a vu se confirmer la tendance 2008, avec une diminution des demandes liées à la consommation mais une explosion des demandes liées à la production d'énergie d'origine renouvelable (Cf. paragraphe 2.5).

Concernant plus spécifiquement les raccordements en soutirage, l'année 2009 a permis de traiter 3 590 demandes de raccordements ou instructions d'urbanisme. Ce chiffre est en diminution de 11 % par rapport à 2008. La baisse est plus importante dans le secteur de l'aménagement (lotissement d'habitation) et artisanal avec une baisse respective de 30 % et 19 %.

Une reprise des demandes s'est amorcée au 2<sup>ème</sup> semestre.

Pour l'instruction des certificats d'urbanisme, l'activité reste soutenue avec une légère augmentation de 5 %. Au total, 900 dossiers ont été traités en 2009.

Le tableau ci-dessous détaille les évolutions par segment :

|                    | 2008         | 2009         | Evolution   |
|--------------------|--------------|--------------|-------------|
| C5                 | 2 823        | 2 563        | -9%         |
| C4                 | 135          | 110          | -19%        |
| C1 à C3            | 15           | 15           | 0%          |
| Lotissement        | 237          | 166          | -30%        |
| CU                 | 817          | 855          | 5%          |
| <b>Total conso</b> | <b>4 027</b> | <b>3 590</b> | <b>-11%</b> |

CU : Certificats d'urbanisme - C5 : Consommateurs inférieurs à 36 kVA

C4 : Consommateurs supérieurs à 36 kVA - C1 à C3 : Consommateurs supérieurs à 250 kVA

En terme de délai de réponse (fourniture des Propositions Techniques et Financières ou des attestations d'urbanisme), GÉRÉDIS Deux-Sèvres a respecté les objectifs réglementaires :

| Segment     | Délai moyen en jours |
|-------------|----------------------|
| CU          | 15 j                 |
| C5          | 4 j                  |
| C4          | 33 j                 |
| C1 à C3     | 44 j                 |
| Lotissement | 55 j                 |

La complexité technique et administrative des raccordements destinés aux artisans et agriculteurs (C4), aux industriels (C1 à C3) ou des lotissements explique des traitements plus longs.

La mise en place de fiches de collecte en 2009 permet un recensement plus précis des besoins des demandeurs et ainsi un traitement plus efficace des demandes.



## 2.5. Raccorder les nouveaux producteurs

L'année 2009 a vu la réalisation de deux nouvelles productions HTA (éolien et biomasse) dans les Deux-Sèvres.

Comme au niveau national, les demandes de raccordements ont augmenté de façon importante cette année. Elles ont été ainsi multipliées par 5 en une année, avec une forte augmentation au dernier trimestre due aux évolutions des tarifs d'achats en matière de production photovoltaïque. Le total des demandes traitées par GÉRÉDIS Deux-Sèvres est de 612. A noter que plus de 80 % de demandes concernent des projets inférieurs à 36 kVA. Ces demandes pour des raccordements au réseau basse tension sont essentiellement d'origine photovoltaïque.

Les demandes concernant des productions supérieures à 36 kVA et inférieures à 250 kVA ont été multipliées par 36, les porteurs de projets étant principalement des sociétés spécialisées et des agriculteurs.



Tableau des évolutions :

|                   | 2008         | 2009         | Evolution   |
|-------------------|--------------|--------------|-------------|
| P4                | 111          | 534          | 381%        |
| P3                | 2            | 78           | 3 800%      |
| P1 et P2          | 10           | 27           | 170%        |
| <b>Total prod</b> | <b>4 027</b> | <b>3 590</b> | <b>-11%</b> |

P4 : Producteurs inférieurs à 36 kVA - P3 : Producteurs supérieurs à 36 kVA  
P1 à P2 : Producteurs supérieurs à 250 kVA

Malgré cette forte augmentation, les objectifs réglementaires ont été respectés en matière de délais. La répartition par segment est la suivante :

| Segment  | Délai moyen en jours |
|----------|----------------------|
| P4       | 55 j                 |
| P3       | 62 j                 |
| P1 et P2 | 92 j                 |

Il est à noter que les dossiers producteurs impliquent également un traitement administratif conséquent. Pour les segments P3 et P1 P2 des études techniques approfondies sont réalisées notamment sur les capacités d'accueil du réseau public de distribution.

### CHIFFRES CLÉS

- 35M€ d'investissement en 2009
- 295 km de réseau posé
- 105 km de réseau aérien déposé
- 3 590 demandes de raccordement en soutirage traitées
- 639 demandes de raccordement en injection traitées.

## 2.6. L'acheminement de l'électricité

L'usage des réseaux de distribution ou de transport pour véhiculer l'énergie électrique est couramment appelé « acheminement de l'électricité ».

Dans ce cadre, en 2009, GÉRÉDIS Deux-Sèvres a acheminé 1,66 TWh vers l'aval, c'est à dire vers les consommateurs raccordés sur son réseau. L'utilisation du réseau par ces consommateurs est facturée sur la base du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) à travers deux types de contrats possibles :

- un « Contrat d'Accès au Réseau de Distribution » (CARD) entre le client et GÉRÉDIS Deux-Sèvres,
- un « Contrat Unique » entre le client et son fournisseur d'électricité qui reverse la part acheminement à GÉRÉDIS Deux-Sèvres via un contrat GRD-Fournisseur (GRD-F).

La qualité de la relève s'est améliorée cette année pour atteindre 92% (taux de relève clients C5). Cette activité fait l'objet d'un suivi attentif car elle permet de mesurer les flux d'énergie transitant sur le réseau, puis d'affecter à chaque client CARD ou fournisseur titulaire d'un contrat GRD-F, sa consommation (consommations qui serviront à l'établissement des factures au client final, établies par les fournisseurs dans le cadre du contrat unique).

**En amont, l'énergie distribuée par GÉRÉDIS Deux-Sèvres est approvisionnée au moyen :**

- d'un contrat CART (Contrat d'Accès au Réseau Transport) relatif aux 12 points de connexion entre le réseau de distribution GÉRÉDIS Deux-Sèvres et le réseau de transport RTE,
- de contrats CARD relatifs aux 4 points de connexion entre les réseaux de distribution GÉRÉDIS Deux-Sèvres et ERDF,
- de contrats CARD relatifs aux producteurs raccordés directement sur le réseau GÉRÉDIS Deux-Sèvres.

Les achats acheminement issus de ces approvisionnements correspondent à un volume de 1,73 TWh et à un coût de 16,2 M€ facturés selon le TURPE.

Les recettes acheminement issues de ces facturations correspondent à 53,7 M€ en 2009 pour les 141 000 points de livraison du réseau GÉRÉDIS Deux-Sèvres.





La production locale (producteurs photovoltaïques, producteurs éoliens,...) raccordée directement au réseau GÉRÉDIS Deux-Sèvres correspond à 45,3 GWh.

Au total, la hausse en volume des achats pour 2009 correspond à 1,10% par rapport à 2008.

Pour 2009, une très forte croissance de la production raccordée au réseau est constatée. On est passé entre le début et la fin de l'année de 110 producteurs pour un total de 20 MW installés à 349 producteurs pour un total de 34 MW installés.

| Type de production |                           | Eolien | Photovoltaïque | Biogaz |
|--------------------|---------------------------|--------|----------------|--------|
| 2007               | Nombre de producteurs     | 0      | 51             | 0      |
|                    | Puissance installée en MW | 0      | 1              | 0      |
| 2008               | Nombre de producteurs     | 2      | 108            | 0      |
|                    | Puissance installée en MW | 18     | 2              | 0      |
| 2009               | Nombre de producteurs     | 3      | 345            | 1      |
|                    | Puissance installée en MW | 30     | 4              | 0,320  |

Parmi l'énergie approvisionnée par GÉRÉDIS Deux-Sèvres, 120 GWh correspondent aux pertes réseaux.

Ces pertes réseaux se décomposent en deux :

- des pertes techniques dues à l'échauffement des câbles et des transformateurs lors du transit du courant (effet Joule),
- des pertes non techniques dues aux consommations non enregistrées (compteurs en panne, ...) et aux fraudes.

Depuis 2009, GÉRÉDIS Deux-Sèvres mène des campagnes visant à réduire ce volume de pertes. On peut citer, par

exemple, la pose de transformateurs à pertes réduites ou la formation des releveurs à la détection de fraudes, ...

En matière de maîtrise de la demande d'énergie (MDE), GÉRÉDIS Deux-Sèvres utilise les codes heures creuses pour limiter les pointes électriques. Nous sommes amenés à ne plus proposer certains codes heures creuses afin d'influer sur les habitudes de consommation des clients et ainsi lisser les pointes électriques. Exemple : le code E (entre 12h30-14h00 et 1h00-7h00) n'est plus proposé depuis 2007. Ceci permet une réorientation des clients vers les autres codes disponibles d'où un lissage de la pointe électrique sur ces périodes.



## 2.7. Les prestations

Les prestations offertes par GÉRÉDIS Deux-Sèvres aux utilisateurs du réseau sont définies dans le catalogue des prestations disponible sur le site internet [www.geredis.fr](http://www.geredis.fr).

Depuis la décision ministérielle du 7 août 2009, ce catalogue définit deux types de prestations :

- les prestations réalisées sous le monopole des GRD dont le prix est fixé par décision ministérielle (ex : mise en service, résiliation, changement de fournisseur, modifications contractuelles, ...),
- les prestations que les GRD peuvent proposer à un prix validé par décision ministérielle (ex : analyse ponctuelle de la qualité de fourniture, réglage des protections, ...).

### Détail du nombre de prestations réalisées par GÉRÉDIS Deux-Sèvres en 2009 (par segment)

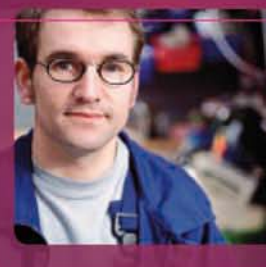
| De janvier à décembre 2009        | Nombre segment C5 | Nombre segments C1-C4 |
|-----------------------------------|-------------------|-----------------------|
| Mise en service / Résiliation     | 13 257            | 442                   |
| Modifications contractuelles      | 3 749             | 266                   |
| Interventions pour impayés        | 681               | 2                     |
| Transmission de données de relève | 10                | 3                     |
| Vérifications d'appareils         | 264               | 12                    |

### CHIFFRES CLÉS

- Plus de 19 000 prestations réalisées en 2009.
- 141 000 points de livraison desservis.
- 53,7 M€ de recettes d'acheminement
- 1,66 TWh acheminés
- 92% de taux de relève



# LE CODE DE BONNE CONDUITE



Chargé de la mission de service public de distribution d'électricité, GÉREDIS Deux-Sèvres est tenu d'assurer l'accès aux réseaux dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires.

Conformément à l'article 15 de la loi n° 2004-803, les mesures d'organisation et les règles de fonctionnement que nous avons mises en place pour prévenir toute pratique discriminatoire sont rassemblées dans un code de bonne conduite.

Au cours de l'année 2009, celui-ci a été entièrement refondu et couvre désormais le respect de pratiques objectives, transparentes et non discriminatoires et la protection des informations commercialement sensibles.

Il décrit notamment les aspects suivants :

- caractéristiques de la structure juridique propres à assurer l'indépendance du gestionnaire de réseau ;
- mesures de gestion des ressources humaines,
- mesures de contrôle d'accès aux données et aux locaux ,
- information aux utilisateurs des réseaux et au public,
- procédures de contrôle,
- procédures d'amélioration continue.

Le code de bonne conduite a été porté aux agents concernés, accompagné d'une plaquette « questions-réponses » plus particulièrement destinée aux agents en contact avec le public. Il est également publié sur le site internet de GÉREDIS Deux-Sèvres.

## LA QUALITÉ



### 4.1. Système qualité

Dès l'origine de la société, son organisation s'est appuyée sur un système de management par la qualité. Les missions de l'entreprise sont prises en compte par 5 processus de réalisation et 2 processus support. Chaque processus est piloté par le responsable de l'unité correspondante. Les procédures applicables sont entièrement décrites par le système documentaire, ce qui contribue à garantir l'application de pratiques objectives et transparentes.

### 4.2. Mesure de la performance

La performance de chaque processus et, globalement, de l'entreprise, au regard de ses enjeux essentiels et des objectifs fixés par la Direction Générale, est mesurée chaque mois par un tableau de bord.

A fin 2009, 73 % des indicateurs ont atteint les objectifs fixés. Les indicateurs qui n'atteignent pas l'objectif sur une période de 3 mois consécutifs donnent lieu à l'enregistrement d'une non conformité pour alimenter la démarche d'amélioration continue.

### 4.3. Amélioration continue

Le système assure l'enregistrement des non conformités ou des propositions d'améliorations et la traçabilité de leur traitement.

Les réclamations, écrites et verbales, adressées par les clients sont également enregistrées. Les réclamations écrites font l'objet d'une réponse systématique. Le délai moyen de traitement des réclamations reçues en 2009 s'élève à 13 jours.

### 4.4. Contrôles et Certification

L'ensemble de la démarche qualité a été évalué au cours d'audits internes réguliers, alimentant les plans d'actions d'amélioration de chaque processus.

Du 16 au 20 février 2009, l'AFAQ a mené à notre demande un audit complet, à l'issue duquel elle a délivré un certificat de conformité de notre système de management aux exigences de la norme ISO 9001-2000.



# • SYSTÈME D'INFORMATION

L'année 2009 a été centrée sur le déploiement d'outils informatiques permettant de répondre aux besoins liés à l'ouverture du marché de la fourniture d'électricité. Un portail fournisseurs ainsi qu'une dématérialisation des données de relève et de facturation ont été déployés (via des fichiers sous format xml).

L'adaptation du cœur de notre système d'information a été poursuivie pour répondre aux demandes de la Commission de Régulation de l'Energie en matière de non discrimination et protection des Informations Commercialement Sensibles (ICS).

Une étude a été lancée pour une éventuelle évolution globale de notre système informatique de gestion et de facturation. Cette étude a pour finalité de rendre les outils utilisés par le GRD plus robustes vis à vis de la capacité de prise en compte des évolutions réglementaires à venir.

## • POUR PRÉPARER L'AVENIR : UNE EXPERIMENTATION DE COMPTEURS COMMUNICANTS

La législation européenne impose, à une échéance de 10 ans, la prise en compte par les états membres du déploiement de compteurs évolués.

GÉRÉDIS Deux-Sèvres souhaite lancer une expérimentation sur son territoire de concession en liaison avec l'autorité concédante, afin de maîtriser la complexité d'un tel projet et d'anticiper les évolutions qui en découleront en terme de :

- système d'information,
- processus métier (comptage, interventions, relève...),
- évolution des organisations fonctionnelles.

L'objectif de cette expérimentation est de préparer GÉRÉDIS Deux-Sèvres et l'ensemble des parties prenantes, aux échéances réglementaires (le projet de décret prévoit la pose des premiers compteurs début 2012 avec un objectif de 96 % du parc opérationnel fin 2016), mais également d'avoir une démarche proactive pour préparer l'arrivée des nouveaux services qui pourront être proposés par le distributeur aux utilisateurs du réseau d'électricité.





# ETATS FINANCIERS

L'année 2009 revêt une importance toute particulière, compte tenu qu'elle constitue le premier exercice social de 12 mois de la société GÉRÉDIS Deux-Sèvres.

Le chiffre d'affaires s'élève à 60,8 millions d'euros, dont plus de 87% sont constitués des recettes d'acheminement.

L'EBE, qui indique la capacité d'auto-financement générée par notre activité, atteint 18,9 millions d'euros alors que le Résultat d'exploitation (avant impôt) ressort

à près de 4 millions d'euros. La marge d'exploitation s'inscrit en nette progression par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 7% contre 1,66% en 2008.

La structure du bilan de la société s'est renforcée par une augmentation de capital de 17 millions d'euros souscrite en totalité par l'actionnaire unique, SÉOLIS. Les fonds propres de GÉRÉDIS Deux-Sèvres s'élèvent dorénavant à près de 34,7 millions d'euros.

Les principaux éléments du bilan sont indiqués ci-dessous :

| ACTIF (€)                     | EXERCICE 2009      |                   |                    | EXERCICE 2008      |
|-------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| LIBELLE                       | Valeur brute       | Amortissements    | Valeur nette       | Valeur nette       |
| Capital non appelé            | 8 500 000          | 0                 | 8 500 000          | 0                  |
| Immobilisations incorporelles | 95 649             | 95 649            | 0                  | 8 329              |
| Immobilisations corporelles   | 381 207 948        | 30 007 938        | 351 200 010        | 337 533 312        |
| Stocks                        | 0                  | 0                 | 0                  | -                  |
| Créances d'exploitation       | 25 992 798         | 53 830            | 25 938 968         | 34 781 284         |
| Disponibilités                | 15 338 051         |                   | 15 338 051         | 1 866 732          |
| Charges constatées d'avance   | 1 578              |                   | 1 578              | -                  |
| <b>TOTAL ACTIF</b>            | <b>431 194 217</b> | <b>30 157 417</b> | <b>401 036 800</b> | <b>374 248 829</b> |

On notera la part prépondérante des immobilisations corporelles essentiellement constituées de la valeur de la concession du réseau.

| PASSIF (€)                  | EXERCICE 2009      | EXERCICE 2008      |
|-----------------------------|--------------------|--------------------|
| Fonds propres               | 34 694 132         | 16 500 170         |
| Quasi-fonds propres         | 303 626 178        | 308 627 683        |
| Provisions                  | 22 454 035         | 17 887 523         |
| Dettes financières          | 58 921             | 74 299             |
| Dettes d'exploitation       | 37 733 514         | 29 276 948         |
| Produits constatés d'avance | 2 470 020          | 1 882 206          |
| <b>TOTAL PASSIF</b>         | <b>401 036 800</b> | <b>374 248 829</b> |

L'entreprise n'a souscrit aucune dette financière, l'endettement reste par conséquent extrêmement limité tandis que la trésorerie est positive et ressort à

15,3 millions d'euros ; elle sera toutefois intégralement consommée pour financer les investissements 2010 nécessaires sur le réseau de distribution.



# Gérédis

DEUX-SÈVRES



18 rue Joule - BP 20 021  
79003 NIORT Cedex  
Tél. : 05 49 08 54 06\*

SAS au capital social de 24 000 000 €  
RCS NIORT 503 639 643 000 17  
Concessionnaire du SIEDS



[www.geredis.fr](http://www.geredis.fr)